

Sherbrooke 24-25 février 2001

Congrès de fondation de

L'Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante

Procès-verbal

Avertissement : version non-finale

0.0) Præsidium

1.0) Élection du præsidium et adoption des procédures

2.0) Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0) Tour de table

4.0) Atelier syndicalisme étudiant

5.0) Principes de bases de l'ASSÉ

6.0) Statuts et règlements

7.0 Plate forme de revendication pour la session hiver 2001

8.0) Plan d'action

9.0) Échéancier

[saut volontaire au point 12]

12) Élections

[retour au point 10]

10) Caucus femmes

11) Comité gais et lesbiennes

13) Varia

14) Levée

Feuilles de présences

Geneviève Pagé

Concordia

Jean-René Lévesque

Concordia

Julie Lachance

Bois de Boulogne

David Pépin

Maisonneuve

Alexandre Marion

Maisonneuve

Jérémy Duhamel

Maisonneuve

Geneviève Boyer- Legault

Maisonneuve

Nathalie Séréda- Bazinet

Maisonneuve

Héloïse Moysan- Lapointe

Maisonneuve

Simon St-Laurent

Baie Comeau

Maxime Noël

Baie Comeau

Frédéric Caron

Marie Victorin

Thomas Chiasson-Lebel

Socio-UQAM

Félix Lapan

Socio-UQAM

François Baillargeon

Histoire-UQAM

Geneviève Potvin

Sc.Politique-UQAM

Rémi Vachon

Sc.Politique-UQAM

Benoit Lacoursière	Sc.Politique-UQAM
Victor Chiasson-Label	Droit-cycle supérieur-UQAM
Marie-Michèle Dupuis	Charlesbourg
Julien Tousignant	Limoilou
Charles Gingras	Région de l'Amiante
Olivier Huard	Sherbrooke
Lucas Lallier	Sherbrooke
Anne-Marie Merrien	Sherbrooke
Mathieu Fournier	Sherbrooke
Valérie Létourneau	Sherbrooke
Audrey Plouffe	Vieux-Montréal
Rémi Bourget	Vieux-Montréal
Marie-Pier Bachand	LaPocatière
Noémie Delisle	Rivière du Loup
Olivier Dufresne	St-Laurent
Jonathan Aspirault-Massé	St-Laurent
Philippe Coderre-Sévigny	Drummondville
Pascal Lebrun	Drummondville
Julie Descheneaux	Drummondville
Pascal Viens	St-Hyacinthe
Pascal Larouche	St-Hyacinthe
Darlène Banville	St-Hyacinthe
Alexis Rochefort	Victoriaville
Ève Bourassa	Victoriaville
Philôme LaFrance	Ste-Foy
Simon Carreau	Ste-Foy
Jérôme Aubin	Ste-Foy
Erick Medina	FX-Garneau
Christina Xydous	Concordia
André Munro	Concordia
Benoit Desgreniers	Concordia
Marina Tarantini	Concordia
Kim Morissette	UQAM
Philippe Leclerc	UQAM

0.0) Præsidium

Il est proposé, à 10h18 A.M, d'ouvrir le Congrès de fondation de l'ASSÉ.

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité.

1.0) Élection du præsidium et adoption des procédures

Il est proposé que Benoît Marsan soit président et que Mélissa Hamel soit secrétaire pour le Congrès de fondation de l'ASSÉ.

Prop : Maisonneuve App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité.

Une plénière sur les procédures a lieu. (Voir sous-annexes)

Il est proposé que toutes les associations étudiantes présentes au Congrès de Fondation de l'ASSÉ aient droit de vote.

Prop : Ste-Foy App : Maisonneuve Rejetée à l'unanimité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 6 Pour : 0

Contre: 8 Contre : 6

Abstention : 3 Abstention : 0

Il est proposé que toutes les associations étudiantes présentes au Congrès de la fondation de l'ASSÉ puissent proposer et appuyer et que, lors de vote, un vote indicatif se tienne et que ces résultats soient inscrits au procès verbal.

Prop : Maisonneuve App : Vieux-Montréal Adoptée à l'unanimité.

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

2.0) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Prop : Socio-UQAM App : St-Laurent

Il est proposé que le point 10 soit caucus femmes et que les autres points décalent.

Prop : Maisonneuve App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 10 Pour : 6

Contre : 2 Contre : 0

Abstention : 2 Abstention : 0

Il est proposé d'inverser les points 4, 5 et 6 et qu'ils deviennent 4, 6 et 5.

Prop : Marie-Victorin App : Baie-Comeau Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

Il est proposé que le point 11 devienne caucus gais et lesbiennes.

Prop : Ste-Hyacinthe App : Sherbrooke Adoptée à majorité

Vote indicatif : Adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 10 Pour : 4

Contre : 5 Contre : 1

Abstention : 4 Abstention : 1

Il est proposé que les mises en candidatures soient faites au point 3.1.

Prop : Victoriaville App : Amiante Rejetée à l'unanimité

Vote indicatif : Rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 1 Pour : 0

Contre : 14 Contre : 6

Abstention : 3 Abstention : 0

Il est proposé qu'il y ait une présentation des mises en candidature au point 8

Prop : Maisonneuve App : Drummondville Rejetée à majorité

Vote indicatif : Rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 1 Pour : 0

Contre : 14 Contre : 5

Abstention : 3 Abstention : 1

La question préalable sur la proposition principale amendée est demandée.

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Prop : Socio-UQAM App : Maisonneuve Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à majorité

0. Ouverture

1. Élection du præsidium et procédures

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Tour de table et informations sur les associations étudiantes présentes.

4. Atelier sur le syndicalisme étudiant

4.1 Historique du mouvement étudiant

4.2 Syndicalisme étudiant dans la conjoncture annuelle

5. Principes de base de l'ASSÉ

6. Statuts et règlements

6.1 Plénière

6.2 Délibérante

6.3 Mesures transitoires

7. Plate forme de revendication pour la session hiver 2001

7.1 Plénière

7.2 Délibérante

8. Plan d'action

8.1 Plénière

8.2 Délibérante

9. Échéancier

9.1 Campagne d'adhésion

10. Caucus femmes

11. Caucus gais et lesbiennes

12. Élections

13. Varia

14. Levée et? longue vie à l'ASSÉ !

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 18 Pour : 6

Contre : 1 Contre : 0

Abstention : 2 Abstention : 0

Il est proposé d'ajourner le congrès de fondation de 12h15 à 13h00 pour la période du dîner.

Prop : Socio-UQAM App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Il est proposé de rouvrir le congrès de fondation à 13h10

Prop : Socio-UQAM App : Baie-Comeau Adoptée à l'unanimité

3.0) Tour de table

Voir annexes

4.0) Atelier syndicalisme étudiant

4.1) Historique du mouvement étudiant

Benoît Marsan fait l'historique du mouvement étudiant du Québec jusqu'à 1996. Jean-René Lévesque donne le point de vue de la conjoncture de 1996 à aujourd'hui en passant par le Mouvement pour le Droit à l'éducation (MDE).

4.2) Syndicalisme étudiant dans la conjoncture actuelle

Il est proposé d'ouvrir un plénière jusqu'à 14h15

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Le mémoire déposé par Maisonneuve sera discuté au Congrès Annuel car les personnes n'ont pas eu le temps de le consulter.

5.0) Principes de bases de l'ASSÉ

Il est proposé que les principes de base de l'ASSÉ soient :

Les principes de base de l'ASSÉ reposent sur les fondements du syndicalisme étudiant établis dans l'article 1 de la Charte de Grenoble en 1946. Ceux-ci stipulent que l'étudiant ou l'étudiante est un jeune travailleur intellectuel ou une jeune travailleuse intellectuelle. C'est donc en vertu de ce constat que l'étudiant et l'étudiante se voit accorder le droit de se regrouper en syndicat. Nous croyons à la nécessité de lutter pour conserver les acquis des mouvements étudiant du passé ainsi que pour assurer de nouveaux gains, et ce, par le biais de la contestation permanente. Pour ce faire, nous avons retenu les quatre principes de base suivant :

Pour une éducation gratuite, de qualité, accessible et non discriminatoire;

Pour un régime d'aide financière adéquat ayant pour but d'éliminer l'endettement étudiant et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux;

Pour un réseau d'éducation public et libre de toute ingérence de l'entreprise privée, y compris la sous-traitance;

Contre toute forme de mondialisation qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population, assuré, entre autres, par un système d'éducation juste et équitable;

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent

Il est proposé qu'au premier principe de base soit rajouté " laïque " et " publique " entre " qualité " et " accessibilité ";

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé de rayer la dernière phrase du préambule soit : " pour ce faire? base suivant " et qu'elle soit remplacée par : " Considérant que l'éducation est un droit, non un privilège : "

Prop : Socio-UQAM App : Sc. Politique-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé de remplacer le quatrième principe de base par : " Contre toute forme de mondialisation néo-libérale qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population; ce dernier étant assuré entre autres par un système d'éducation juste et équitable; "

Prop : Vieux-Montréal App : St-Laurent

Il est proposé de scinder la proposition en deux, soit :

1) Contre toute forme de mondialisation néo-libérale qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population

2) ce dernier étant assuré entre autre par un système d'éducation juste et équitable;

Prop : Socio-UQAM App : Limoilou Adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter la première partie de la proposition soit : Contre toute forme de mondialisation néo-libérale qui entérine la prédominance du profit sur le bien-être de la population

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

Il est proposé de remplacer la deuxième partie soit : " ; ce dernier étant assuré entre autre par un système d'éducation juste et équitable " et de le remplacer par : " , étant donné que l'assurance de ce bien-être passe par un système d'éducation juste et équitable; ".

Prop : Socio-UQAM App : Limoilou Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 5 Pour : 0

Contre : 6 Contre : 3

Abstention : 9 Abstention : 3

Il est proposé de mettre l'amendement en dépôt jusqu'à dimanche matin.

Prop : Histoire-UQAM App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité

Il est proposé de rajouter un cinquième principe de base soit : " Encourager la participation la plus large possible des étudiants et des étudiantes aux débats politiques et aux luttes militantes "

Prop : Histoire-UQAM App : Socio-UQAM Adoptée à majorité

Vote indicatif : Adoptée à majorité

Vote indicatif Vote formel :

Pour : 9 Pour : 3

Contre : 4 Contre : 3

Abstention : 7 Abstention : 0

On se base sur le vote indicatif pour adopter cette proposition.

Il est proposé que l'ASSÉ s'engage à informer les étudiants et les étudiantes des deux côtés de la médaille;

Prop : Victoriaville App : Baie-Comeau Rejetée à majorité

Il est proposé que l'ASSÉ soit contre toutes formes de violence tant physique que verbale

Prop : Marie-Victorin App : Baie-Comeau Rejetée à majorité

Il est proposé d'ajouter un sixième principe de base soit : " Pour une solidarité syndicale avec toute lutte progressiste visant le mieux-être de la société; ".

Prop : Ste-Foy App : FX-Gameau Adoptée à l'unanimité.

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter la proposition principale telle qu'amendée à l'exception de la deuxième partie du quatrième principe de base.

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adopté à l'unanimité

Vote indicatif : adopté à l'unanimité

Mise en dépôt :

Il est proposé de biffer totalement la deuxième partie du quatrième principe de base.

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé que le comité de transition s'assure de la séparation d'articles au chapitre 1, soit buts et principes, et ce, en collaboration avec la secrétaire du Congrès de fondation;

Prop : Socio-UQAM App : Sc. Juridique Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

6.0) Statuts et règlements

6.1) plénière

6.2) Délibérante

Chapitre 1

Article 1 : Il est proposé que la lettre A de ASSÉ représente " Association " au lieu de " Alternative ";

Prop : Socio-UQAM App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 2 et 3 : Il est proposé de rajouter dans l'article 2 ainsi que dans le préambule de l'article 3 et dans le point 1 de l'article 3 : " ainsi que la notion d'éducation juste et équitable " après " les intérêts des étudiants et des étudiantes ";

Prop : Ste-Foy App : Rivière du Loup Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif Vote formel

Pour : 5 Pour : 1

Contre : 8 Contre : 4

Abstention : 5 Abstention : 1

Article 3 : Il est proposé que l'article 3 soit nommé buts et de créer un article 4 nommé principes;

Prop : Sc. Politique-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 3 : Il est proposé qu'au point 1 soit rajouter " académiques " avant " sociaux ";

Prop : Maisonneuve App : Sc.politique-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 3 : Il est proposé qu'au point 3 soit rajouter " conscientisation " avant " mobilisation ";

Prop : St-Laurent App : Drummondville Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 3 : Il est proposé que le point 7 soit complètement remplacer par " par une attitude combative et revendicatrice face à l'État et l'élite économique ";

Prop : Sc. Politique-UQAM App : Ste-Foy Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 2 Pour : 0

Contre : 11 Contre : 5

Abstention : 4 Abstention : 1

Article 3 : Il est proposé qu'au point 9 soit biffé " matériels, humains et financiers " et que ce soit remplacé par : " par

la prise des moyens nécessaires ";

Prop : Sc. Politique-UQAM App : Concordia Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Il est proposé que le point 9 soit biffé au complet et qu'il soit introduit dans le préambule de l'article 3;

Prop : ? App : ? Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 2 Pour : 1

Contre : 11 Contre : 5

Abstention : 4 Abstention : 0

Vote sur l'amendement principal :

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 4 Pour : 1

Contre : 8 Contre : 3

Abstention : 6 Abstention : 2

Il est proposé de rajouter un point 11 : " Par la démocratisation des institutions d'enseignement (gestion par les personnes concernées) dans une perspective d'autogestion ";

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 1 tel qu'amendé

Prop : Maisonneuve App : Concordia Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 2

Article 1 : Il est proposé de remplacer le préambule par : " Sont membres de l'ASSÉ les associations étudiantes qui ont obtenu un vote en ce sens par référendum avec une participation d'au moins 10%, qui ont été reconnues comme telle par le Congrès et dont l'adhésion fut acceptée par ce dernier. Pour ce faire. Elles doivent répondre à ces critères : "

Prop : Vieux-Montréal App : La Pocatière Rejeté à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 3 Pour : 1

Contre : 8 Contre : 5

Abstention : 4 Abstention : 0

Article 1 : Il est proposé d'ajouter :

1.5 " Une association étudiante peut être membre de deux associations nationales étudiantes ";

Prop : Concordia App : Socio-UQAM Rejetée à l'unanimité

Vote indicatif : Rejetée à majorité

(il est à noter que cette proposition a été rejetée afin de ne pas favoriser la double - affiliation dans les présents Statuts et règlements.)

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 3 Pour : 0

Contre : 9 Contre : 6

Abstention : 3 Abstention : 0

Article 1 : Il est proposé que, suite au paragraphe suivant le point 4, soit introduit : " Dans les universités où il n'existe pas d'association générale unitaire mais seulement des associations sectorielles, chacune de ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct " ; .

Prop : Socio-UQAM App : Sc.Politique-UQAM Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 12 Pour : 5

Contre : 0 Contre : 0

Abstention : 4 Abstention : 1

Chapitre 3

Article 1 : Il est proposé d'ajouter au point 2 " avec trois (3) personnes maximum ayant droit de parole et " et ce, après " chaque association membre, "

Prop : Sherbrooke App : St-Laurent Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 8 Pour : 3

Contre: 3 Contre : 2

Abstention : 5 Abstention : 1

Article 1 : Il est proposer de rayer, au point 3 " il adopte le budget annuel ", pour être conforme à l'annexe B, et de le remplacer par " Il adopte un aperçu des prévisions budgétaires de l'année à venir, conformément au plan établi et " ? ;

Prop : Maisonneuve App : Limoilou Adoptée à l'unanimité

Article 3 : Il est proposer d'ajouter au point 16 : " et féliciter "" après " blâmer " ;

Prop : St-Laurent App : Sherbrooke Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 13 Pour : 5

Contre : 0 Contre : 0

Abstention : 2 Abstention : 1

Article 6 : Il est proposé de rayer la dernière phrase du paragraphe " Il ne peut revenir? Congrès ordinaire " ;

Prop : ?? App : ?? Rejetée à majorité

Article 7 : Il est proposé que le point 1 se lise : " le Conseil Interrégional peut, s'il le désire, convoquer un congrès extraordinaire dans un délai minimum de 72 heures; " .

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 5 Pour : 3

Contre : 6 Contre : 2

Abstention : 4 Abstention : 1

Il est proposé d'adopter le chapitre 3 tel que modifié.

Prop : Ste-Foy App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

Chapitre 4

Article 1 : Il est proposé d'ajouter " Laurentides " comme 9e Conseil Régional.

Prop : St-Laurent App : Drummondville Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 8 Pour : 4

Contre : 0 Contre : 0

Abstention : 5 Abstention : 2

Il est proposé de mettre en dépôt le chapitre 4 et 5.

Prop : Socio-UQAM App : Limoilou Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 2 Pour : 0

Contre : 8 Contre : 4

Abstention : 4 Abstention : 3

Il est proposé de mettre en dépôt l'article 1.

Prop : Histoire-UQAM App : Ste-Foy Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 5 Pour : 1

Contre : 8 Contre : 4

Abstention : 3 Abstention : 1

Article 2 : Il est proposé d'ajouter au point 1 " Laurentides en élit deux (2) "

Prop : St-Laurent App : Drummondville Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 7 Pour : 5

Contre : 1 Contre : 0

Abstention : 6 Abstention : 1

Article 2 : Il est proposé qu'au point 1 soit rajouté : " chaque Conseil Régional élit trois (3) délégué-e-s. " (égalité entre toutes les régions).

Prop : Sherbrooke App : Socio-UQAM Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif Vote formel :

Pour : 7 Pour : 3

Contre : 3 Contre : 0

Abstention : 4 Abstention : 0

On tient compte du vote indicatif pour adopter la proposition

Article 2 : Il est proposé d'ajouter, au point 2a après " culturels " :
" académiques ";

Prop : St-Laurent App : Concordia Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 4 : Il est proposé de remplacer, au point 2, " Congrès annuel " par " Congrès " afin de être conforme à l'annexe B;

Prop : Maisonneuve App : Concordia Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 4 tel qu'amendé et qu'il soit rediscuter au Congrès Annuel;

Prop : Sherbrooke App : Limoilou Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 5

Il est proposé d'harmoniser le chapitre 5 à partir des modifications apportées au chapitre 4;

Prop : Histoire-UQAM App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 5 tel qu'il sera amendé;

Prop : Histoire-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 6

Article 1 : Il est proposé d'ajouter à la fin de l'article : " Le Conseil Exécutif se doit d'assurer une représentativité de 50% (3) femmes au sein de l'instance. Toutefois, le Congrès reste souverain de la décision finale ";

Prop : Bois de Boulogne App : Rivière du Loup Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 14 Contre : 6

Contre : 1 Abstention : 0

Abstention : 4 Abstention : 0

Article 1 : Il est proposé de changer, au point 1, " Responsable Général " par " Responsable à la coordination ";

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 2 : Il est proposé, au point 2, de remplacer le tout par : " Les Assemblées générales locales ont un droit de veto sur les candidatures de leurs membres au Conseil Exécutif de l'ASSE ";

Prop : Concordia App : Ste-Foy Rejetée à majorité

Vote indicatif : Mise en dépôt

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 6 Contre : 1

Contre : 6 Abstention : 3

Abstention : 7 Abstention : 2

Article 2 : Il est proposé, au point 2, de remplacer tout par : " Recevoir l'appui de son Assemblée Générale ";

Prop : Amiante App : Limoilou Rejetée à l'unanimité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 2 Contre : 0

Contre : 12 Abstention : 6

Abstention : 3 Abstention : 0

Article 1 : Il est proposé de remplacer les titres de responsables par ceux de secrétaires;

Prop : St-Laurent App : Drummondville Adoptée à l'unanimité.

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 1 : Il est proposé de rajouter deux postes, soit celui de " secrétaire aux affaires académiques collégiales " et " secrétaire aux affaires académiques universitaires ", dont la définition de tâche serait : Évalue les politiques et les mesures de réformes gouvernementales, reçoit de façon anonyme les griefs des associations locales, étudie tous les autres dossiers concernant l'éducation aux niveaux pédagogiques et académiques.

Prop : St-Laurent App : Maisonneuve Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 6 tel qu'amendé;

Prop : St-Laurent App : Sc.Politique-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 7

Article 2 : Il est proposé de remplacer " membres du Conseil Interrégional et être élu-e-s par ce dernier. " par : " Les candidats et candidates devront être recommandés par le Conseil Régional dont ils et elles sont membres et être élu-e-s par ce dernier. "

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 3 : Il est proposé d'ajouter suite " leurs champs d'intervention respectif. " : " Il peut aussi s'adjoindre de collaboratrices et de collaborateurs, si besoin y est; "

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 12 Pour : 4

Contre : 1 Contre : 1

Abstention : 10 Abstention : 1

Article 4 : Il est proposé d'ajouter avant " diffusion " : " la création ";

Prop : Ste-Foy App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 8 : Il est proposé d'ajouter une article 8, intitulé Comité des affaires académiques pédagogiques et des études avancées; Il est responsable d'assurer le suivi des dossiers académiques, pédagogiques et des études avancées. Le comité travaille en collaboration avec les deux secrétaires aux affaires académiques;

Prop : Sc. Politique-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 7 tel qu'amendé

Prop : Rivière du Loup App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 8

Il est proposé d'adopter en bloc les chapitres 8, 9 et 10 ainsi que les annexes, que soit mis en dépôt les avis de motion et les propositions de modification jusqu'au prochain congrès;

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Rejetée à majorité

Vote indicatif : rejetée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 5 Pour : 1

Contre : 10 Contre : 5

Abstention : 3 Abstention : 0

Il est proposé d'adopter le chapitre 8.

Prop : Socio-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 9

Il est proposé que le chapitre 9 soit intitulé : comité femmes et que le mot " caucus " soit remplacé par " comité " dans les présents Statuts et règlements;

Prop :Maisonneuve App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 1 : Il est proposé que l'article 1 devienne l'article 4 dans les présents statuts et règlements;

Prop : Concordia App : Sherbrooke Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 1 : Que l'article soit intitulé : Composition :

Le Comité Femmes est composé de trois (3) membres élues par le Congrès ainsi que des collaboratrices et membres volontaires;

Prop : Bois de Boulogne App : FX-Garneau Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 2 : Que l'article soit intitulé : Éligibilité :

Pour être éligible, la candidate doit :

1) Provenir d'une association étudiante membre en règle avec les présents Statuts et règlements de l'ASSÉ au moment de son élection;

2) Recevoir l'appui de son association étudiante;

Prop : Concordia App : La Pocatière Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 3 : Que l'article soit intitulé : Buts et fonctions :

Le Comité femmes a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des femmes en éducation comme dans la société, et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès Annuel sur la question femme. Il peut aussi :

Produire, en collaboration avec le comité d'information, du matériel traitant de leur champ d'intervention;

Disposer d'une section femme à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou tout autres publications officielles;

Organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions femmes;

Que le comité femme siège au Conseil Interrégional et qu'il ait droit de vote (3) au même titre qu'un Conseil Régional;

Prop : Sherbrooke App : Maisonneuve

Il est proposé que le point 4 se lise : " Le Comité Femmes a droit de proposer et d'appuyer;

Prop : Sherbrooke App : Maisonneuve Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter l'article 8 tel qu'amendé;

Prop : Maisonneuve App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 5 : Que l'article 5 soit intitulé : Convocation :

Le comité femmes se réunit au minimum une fois entre chaque Conseil Interrégional;

Prop : Bois de Boulogne App : Rivière du Loup Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 9 tel que modifié;

Prop : Ste-Foy App : Rivière du Loup Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 10

Il est proposé que le chapitre 10 soit créé et qu'il s'intitule : Mesures spéciales;

Prop : Ste-Foy App : Limoilou Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Article 1: Il est proposé d'ajouter entre " que " et " membre " : " l'ensemble ";

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 11

Article 1 : Il est proposé d'ajouter un article 2 intitulé: Refonte :

" Le Conseil Exécutif peut, s'il le juge nécessaire, procéder à la refonte des présents Statuts et règlements. Cette refonte vise à modifier la numérotation des articles ou des questions orthographiques et/ou grammaticales, sans toutefois modifier la nature et le sens des articles. Le Conseil doit aviser les membres et le Congrès doit entériner la refonte " ;

Prop : Droit-Cycle supérieur ?UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé que la numérotation des articles se suive du début à la fin des Statuts et règlements;

Prop : Droit-Cycle supérieur-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé que la féminisation à l'écrit soit faite en ne mutilant pas l'orthographe des mots;

Prop : Droit-Cycle supérieur- UQAM App : St-Laurent

Il est proposé qu'un guide de féminisation, non-sexiste, à l'écrit soit déposé pour le prochain congrès, appuyé par le comité femmes;

Prop : Concordia App : Droit ? cycle supérieur - UQAM

Il est proposé de mettre ces deux dernières propositions en dépôt;

Prop : Maisonneuve App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter le chapitre 11 tel que modifié;

Prop : Rivière du Loup App : Socio-UQAM Adoptée à l'unanimité Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Chapitre 12

Il est proposé que soit créé un chapitre 12 intitulé : Bilinguisme;

Prop : Concordia App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

6.3 Mesures transitoires

Il est proposé d'adopter en bloc les mesures transitoires proposées par Maisonneuve soit :

Que le Congrès annuel de l'ASSÉ se tienne exceptionnellement à la mi-mai, le mois d'avril étant trop chargé (Rencontre Internationale Étudiante, Sommet des Amériques).

Que la mise en place des structures définitives de l'ASSÉ s'effectue en deux temps. Dans un premier temps, que les efforts d'ici au Congrès annuel soient mis sur la tenue des campagnes d'adhésion et sur la recherche de candidats et candidates pour les différents postes des Comités de Travail, Comité Femmes, Comité Journal et du Conseil Exécutif. Dans un deuxième temps que, du Congrès Annuel au Congrès suivant, les efforts soient mis sur la place des Conseils Régionaux et du Conseil Interrégional;

Pour que soit assuré le travail d'ici au Congrès annuel, qu'un Comité de Transition soit mis sur pied. Ce comité sera formé d'un ou une délégué-e de chaque associations étudiante détenant un droit de vote lors du présent Congrès de Fondation. Ce comité assurera à la fois les tâches normalement conférées au Conseil Interrégional et au conseil Exécutif;

Que le chapitre 4, 5 et 6 des présents Statuts et règlements soient suspendus dans leur mise en application formelle jusqu'au Congrès annuel. Les pouvoirs, les devoirs et les fonctions des instances des chapitre 5 et 6 seront provisoirement assurés par le Comité de Transition. Qu'un appel soit envoyé aux associations étudiantes, pour qu'elles se regroupent en coalition régionales, selon les neuf (9) (modification pour être en règle avec les présents Statuts et règlements) régions définies;

Que le chapitre 8 des présents Statuts et règlements soit suspendu jusqu'au Congrès annuel. Si le présent Congrès exprime sa volonté de produire un journal, que la responsabilité incombe au Comité de Transition;

Que le présent Congrès de Fondation nomme de façon temporaire, jusqu'au Congrès annuel, des personnes pour siéger sur les différents comités de travail;

Que les cotisations normalement fixées après adhésion ne soient obligatoires qu'à partir de la prochaine session. Cependant, les associations étudiantes étant en mesure financièrement de payer les cotisations devraient s'en acquitter tel que mentionné dans les présents Statuts et règlements;

Que les associations étudiantes ayant droit de vote cotise autant que possible à raison de 0,50\$ par membre afin de constituer un fond de fonctionnement pour mener les différentes campagnes d'ici au Congrès annuel. Que soit aussi demandée une contribution financière aux associations étudiantes et aux organisations syndicales intéressées par le projet;

Que les associations étudiantes qui acquitteront normalement leurs cotisations soient exemptées de la mesure du 0,50\$;

Prop : Maisonneuve App : Ste-Foy

Il est proposé d'ajouter à la fin du point 3 : " Le comité de transition est mandaté de délimiter les territoires régionaux et de retranscrire la Charte modifiée ";

Prop : Socio-UQAM App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé de scinder la proposition principale en deux soit de 1 à 7 et de 8 à 9;

Prop : Sc.Politique-UQAM App : Maisonneuve Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif :
adoptée à
l'unanimité

Il est proposé d'adopter les points 1 à 7 tel qu'amendé;

Prop : Socio-UQAM App : Maisonneuve Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif :
adoptée à
l'unanimité

Il est proposé d'adopter les points 8 et 9;

Prop : Socio-UQAM App : Maisonneuve Adoptée à majorité

Vote indicatif : adoptée à majorité

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 7 Pour : 3

Contre : 0 Contre : 0

Abstention : 8 Abstention : 3

7.0 Plate forme de revendication pour la session hiver 2001

Il est proposé d'adopter les propositions amenées par Maisonneuve soit :

Que l'ASSÉ exige le retrait immédiat de la Taxe à l'échec;

Que l'ASSÉ exige l'annulation immédiate et intégrale de la réforme Legault. Que dans cette perspective, elle dénonce toute forme de rationalisation des programmes et toute forme d'arrimage du système d'éducation aux lois du marché et du capital;

Que l'ASSÉ se prononce contre la Zone de Libre - Échange des Amériques et exige le retrait du gouvernement canadien du processus de négociation. Qu'elle dénonce aussi la militarisation de la ville de Québec, ainsi que la répression et l'intimidation politiques et policières effectuées actuellement dans le cadre du Sommet des Amériques en avril;

Que l'ASSÉ exige du gouvernement québécois qu'il réinvestisse massivement dans le système d'éducation et dans l'ensemble des programmes sociaux;

Que l'ASSÉ exige le retrait de la politique jeunesse du Parti Québécois et que ce dernier cesse de s'attaquer aux assisté-e-s sociales et sociaux, quel que soit leur âge;

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent

Il est proposé d'ajouter au point 2, après " rationalisation des

programmes " : " de financement conditionnel (contrat de performance et plan de réussite et de diplomation, ,,,) "

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé de remplacer le point 5 par : " L'ASSÉ s'oppose au consensus du SQJ et des mesures qui en découlent (contrat de performance, plan de réussite, politique jeunesse, ?) ";

Prop : Socio-UQAM App : Vieux Montréal Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter la plate forme de revendication telle que modifiée

Prop : Socio-UQAM App : Vieux-Montréal Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

8.0) Plan d'action

Il est proposé d'adopter le plan d'action tel que proposé par Maisonneuve, soit :

Que l'ASSÉ donne son appui politique et militant au Forum des Associations Étudiantes dans sa campagne contre la Taxe à l'échec, tant et aussi longtemps que cette dernière correspond aux principes politiques et aux principes de l'ASSÉ;

Que l'ASSÉ intègre dans son plan d'action pour la session hiver 2001 celui adopté par le Forum des Associations Étudiantes à la réunion de Ste-Foy. À savoir :

3 mars, action lors du couronnement de Landry à St-Hyacinthe;

13 mars, action lors du dépôt du budget;

16 au 18 mars : Forum des Associations Étudiantes;

17 mars : Manifestation pour dénoncer le périmètre de sécurité du Sommet des Amériques à Québec, organisée par le Comité Populaire St-Jean Baptiste;

20 au 22 avril : participation aux actions contre le Sommet des Amériques à Québec

24 avril : Manifestation post-sommet de suivi;

Que l'ASSÉ appuie la G.O.M.M;

Que l'ASSÉ soit solidaire des organisations qui luttent pour faire échec à la ZLÉA et que, dans la limite du possible, elle appuie politiquement et participe aux différentes actions qui visent à faire échec au Sommet des Amériques;

Que l'ASSÉ appuie et participe à la Deuxième Rencontre Internationale Étudiante pour l'Éducation Publique et Gratuite qui se déroulera à Montréal du 12 au 16 avril 2001;

Que l'ASSÉ encourage les associations étudiantes du Québec et du Canada, ainsi que les organisations syndicales et progressistes à appuyer et participer, politiquement et financièrement, à la Deuxième Rencontre Internationale Étudiante pour l'Éducation Publique et Gratuite;

Que l'ASSÉ organise un contingent étudiant lors de la manifestation du 1er mai, journée internationale des travailleuses et des travailleurs, et qu'elle appelle les étudiants et les étudiantes du Québec à se placer sous sa bannière;

Que l'ASSÉ appuie et participe aux événements ou actions entourant la journée internationale de la femme, soit le 8 mars;

Que l'ASSÉ prépare du matériel promotionnel adéquat (affiches, autocollants, macarons, dépliants, tracts, ?) pour mener les différentes campagnes d'adhésion;

Que l'ASSÉ produise du matériel d'information adéquat (affiches, autocollants, macarons, dépliants, tracts, ?) pour mener les différentes campagnes prévues dans son plan d'action;

Que le comité transitoire se mette à la recherche d'un local le plus rapidement possible, afin de pouvoir mettre sur pieds une permanence et un quartier général;

Que l'ASSÉ organise une journée nationale d'actions locales le 13 mars sur ses propres bases et qu'elle invite toutes les organisations étudiantes de combat du Québec à y participer. Cette journée visera à dénoncer à la fois la réforme Legault et la Taxe à l'échec et à exiger un réinvestissement massif en éducation. Les actions devraient viser principalement des bureaux péquistes ou des locaux appartenant au gouvernement québécois;

Que l'ASSÉ soit le plus visible possible au sein des différentes luttes afin de les appuyer et que par le fait même, elle démontre sa volonté de lutter pour une plus grande justice sociale;

Que l'ASSÉ organise en juin, de préférence avant la St-Jean Baptiste, un camp de formation et de réflexion. Ce camp aura pour objectif de former idéologiquement et politiquement des militants et des militantes afin de construire à différents niveaux de l'ASSÉ. Cet événement devra aider à impulser un nouveau souffle au syndicalisme étudiant québécois;

Qu'une plate forme de revendications complète soit élaborée, d'ici le Congrès Annuel, par le Comité temporaire de recherche et de réflexion;

Il est proposé d'intégrer au plan d'action : 12 avril : date de tombée pour les mandats de grève générale et du 20 au 22 avril : grève générale;

Prop : Ste-Foy App : Limoilou Rejetée à majorité

Vote indicatif : Mise en dépôt

Vote indicatif : Vote formel :

Pour : 1 Pour : 1

Contre : 4 Contre : 3

Abstention : 7 Abstention : 2

Il est proposé que l'ASSÉ appuie et incite les associations étudiantes à la grève générale;

Prop : Vieux-Montréal App : Limoilou

Il est proposé que l'ASSÉ appuie et participe à la grève générale promue par le Forum des Associations Étudiantes;

Prop : Maisonneuve App : Sherbrooke

Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : Adoptée à l'unanimité

Le sous-amendement annule
l'amendement principal du plan d'action.

Il est proposé que l'ASSÉ appelle et organise un contingent
étudiant contre le Sommet des Amériques;

Prop : Ste-Foy App : Sherbrooke Adopté à l'unanimité

Vote indicatif :
Adopté à
l'unanimité

Il est proposé d'adopter la proposition principale du plan d'action telle qu'amendée;

Prop : Ste-Foy App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif :
Adoptée à
l'unanimité

9.0) Échéancier

9.1) campagne d'adhésion

Un tour de table est fait portant sur : oui ou non une campagne d'affiliation et si
oui, quand ? (voir annexes à créer)

Il est proposé de sauter immédiatement au point 12 : Élections;

Prop :St-Laurent App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

12) Élections

Il est proposé que soit membre du comité transitoire :

Audrey Plouffe (Vieux-Montréal)

Jonathan Aspirault-Masé (St-Laurent)

Benoît Lacoursière (Sc.Politique-UQAM)

Jérôme Aubin (Ste-foy)

Alexandre Marion (Maisonneuve)

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy

Il est proposé de suspendre les procédures d'élections du Conseil

Transitoire afin de permettre l'élection de Mélissa Hamel malgré son
statut de non-étudiante et non-membre d'une association étudiante
actuellement avec mandat d'adhésion à l'ASSÉ;

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy

Suite aux débats et à l'intervention de la personne concernée (intéressée

à être prie comme personne ressource plutôt que membre exécutante), la
proposition tombe.

Il est proposé que les associations étudiantes sans mandat pour une
campagne d'adhésion puissent quand même déléguer quelqu'un pour le Comité Transitoire;

Prop : Socio-UQAM App : St-Foy

Il est proposé que soit admissible au Conseil Transitoire un-e étudiant-e présente au Congrès de
fondation. Ils et elles entreront en fonction dès la prise d'un mandat pour un processus d'adhésion;

Prop : Maisonneuve App : St-Laurent Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé que Valérie Létourneau de Sherbrooke soit candidate au Conseil Transitoire;

Prop : Socio-UQAM App : Ste-Foy Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Il est proposé d'adopter en bloc les candidats et candidates, par écrit et en huis clos;

Prop : Maisonneuve App : Vieux-Montréal Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Les candidats et candidates sont élu-e-s à majorité

Il est proposé qu'on tienne les mêmes procédures pour l'élection des comités de travail;

Prop : Maisonneuve App : Vieux-Montréal Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

Comité de travail : Recherche et réflexion

Héloïse Moysan-Lapointe (Maisonneuve) pour : 5

Thomas Chiasson-Lebel (Socio-UQAM) pour : 5

Anne-Marie Merrien (Sherbrooke) pour : 4

Lucas Lallier (Sherbrooke)

Comité de travail : recherche internationale

Benoît Marsan (Histoire-UQAM) pour : 5

Pascal Lebrun (Drummondville) pour : 5

Comité de travail : Comité d'information

David Pépin (Maisonneuve) pour : 5

Geneviève Boyer-Legault (Maisonneuve) pour : 5

Comité de travail : Comité de formation

Comité de travail : Comité académique, pédagogiques aux études avancées

Olivier Dufresne (St-Laurent) pour : 5

Geneviève Potvin (Sc.Politique-UQAM) pour : 5

Jérémy Duhamel (Maisonneuve) pour : 5

Comité femmes :

Geneviève Potvin (Sc.Politique-UQAM) pour : 5

Il est à noter qu'elle a besoin d'aide absolument. Un contact avec les groupes de femmes sera fait mais nous avons besoins de militantes!

Les résultats des élections sont proposés par Socio-UQAM, appuyés par St-Laurent et sont adoptés à l'unanimité;

10) Caucus femmes

11) Comité gais et lesbiennes

Dépôt du document de Ste-Hyacinthe, Victoriaville et Baie-Comeau pour consultation et réflexion. Nous y veillerons au Congrès Annuel;

Prop : Ste-Hyacinthe App : FX-Garneau Adoptée à l'unanimité

Vote indicatif : adoptée à l'unanimité

13) Varia

Sherbrooke dépose un avis de motion :

" Modification à la Charte au prochain Congrès :

Que le secrétariat et la présidence des Congrès soient pris en charge en

fonction du principe Homme-Femme;

14) Levée

Il est proposé de fermer le congrès de Fondation à ??h??